



Service des droits des femmes et de l'égalité

## Synthèse de l'actualité – 14 septembre 2009

### Egalité professionnelle

#### Retraites, égalité salariale, quotas... Xavier Darcos répond au Monde

A l'occasion d'un entretien qu'il a accordé au **Monde** (daté 13-14 septembre), le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, est revenu sur la retraite des mères de famille. Pour **Le Monde**, « *la réforme des retraites, (...) sera le grand sujet de 2010 : M. Darcos affiche sa volonté de dialogue et se garde de renchérisir sur les propositions du Medef qui veut retarder l'âge du départ à la retraite. Pour l'heure, le dossier à régler est la retraite des mères de famille : le bonus de deux ans par enfant dont elles bénéficient a été condamné par la Cour de cassation au nom de l'égalité hommes-femmes. Xavier Darcos détaille la solution qui pourrait être retenue* ».



**Xavier Darcos** souhaite « *préserver la retraite des mères* ». « *Nous estimons qu'il est légitime de tout faire pour que cette majoration continue d'avantager les mères car il reste, encore aujourd'hui, d'énormes disparités entre les carrières professionnelles des hommes et celles des femmes* » a-t-il, déclaré au quotidien. Et d'expliquer que « *les mères de famille pourraient conserver, au nom de la maternité, une majoration d'un an, une durée qui correspond à la période de la grossesse et des premiers mois de l'enfant. La deuxième année reviendrait, elle aussi, aux mères dans la plupart des cas* ». Le ministre a également indiqué au journal qu'il venait de « *saisir le Haut conseil à la famille pour qu'il réfléchisse sur le congé parental. Nous voulons, comme l'a annoncé le président de la République, lutter contre tout ce qui peut éloigner, malgré elle, la femme du marché du travail* ».

Par ailleurs, **Le Monde** lui a demandé s'il était favorable à la proposition du récent rapport de **Brigitte Grésy**, inspectrice générale des affaires sociales, « *d'imposer des pénalités financières aux entreprises pour lutter contre les inégalités salariales hommes-femmes* », **Xavier Darcos** répond qu'« *en matière d'égalité salariale, comme dans les autres dossiers, le ministre du travail ne doit pas être un imprécateur : il faut parfois mettre le monde de l'entreprise sous contrainte. Ce fut d'ailleurs le cas pour l'emploi des seniors, où le gouvernement leur a imposé des obligations. Les recommandations de Mme Grésy vont être étudiées et feront ensuite l'objet de propositions du gouvernement* » précise-t-il. Enfin quand **Le Monde** lui demande s'il est favorable « *à un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 et du secteur public, comme le propose le rapport* », le ministre explique que « *les chefs d'entreprise (qu'il a) rencontrés sont d'accord sur cet objectif de 40 % de femmes dans six ans* ». « *Je pense donc qu'il s'accomplira de lui-même, sans que nous soyons obligés d'imposer une contrainte dans la loi. Si nous voyons que dans trois-quatre ans, rien n'a bougé, il faudra en revanche recourir à la loi* » indique-t-il.

## Débat sur le port du voile intégral

### Éric Besson s'exprime sur la burqa

Le **Figaro** daté du 14 septembre signale une nouvelle prise de position au sein du gouvernement dans le débat sur le port du voile intégral. En effet, selon le journal, « *très réservé au printemps, le ministre de l'Immigration affirme « avoir évolué » et juge cette tenue « insupportable et contraire aux principes de la République », notamment à « l'égalité homme-femme ».* « *Je reconnais que j'ai évolué* », a-t-il admis dimanche 13 septembre au micro d'**Europe 1**, ajoutant qu'il ferait connaître ses positions dans quelques semaines lorsqu'il sera auditionné par la mission parlementaire qui planche depuis juillet sur le sujet. « *De là à penser qu'un texte permettrait à ses yeux de régler le problème, il n'y a qu'un pas* » estime **Le Figaro**. Toujours selon le quotidien, « *dimanche, le patron des députés UMP, Jean-François Copé, a rappelé aux militants d'Ile-de-France réunis pour le lancement de la campagne de la tête de liste aux régionales, Valérie Pécresse, l'attachement de la majorité à cette loi.* « *La burqa n'est pas une question seconde, a-t-il dit. Certains extrémistes veulent tout simplement tester la République. Ce n'est pas une question de religion mais une question de respect de la République et de respect tout court. C'est de notre devoir de l'interdire.* » Mais Jean-François Copé admet aussi que le sujet réclame « *du dialogue et de l'explication* » »

## Sénat

### La délégation aux droits des femmes, salue Loubna Ahmed al-Hussein

**Michèle André**, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a tenu à saluer, dans un communiqué diffusé le 10 septembre, « *le courage et la détermination de la journaliste soudanaise Loubna Ahmed al-Hussein qui a été condamnée par la justice soudanaise pour avoir porté un pantalon jugé « indécent » selon les autorités et qui, dès sa libération hier s'est engagée à poursuivre le combat contre une législation qui sanctionne d'une peine allant jusqu'à 40 coups de fouets toute personne qui porte des « vêtements indécents »* ». **Michèle André** se réjouit également « *de la mobilisation internationale et de l'émotion légitime suscitées par cette affaire et espère qu'elles contribueront à faire évoluer les esprits dans un sens favorable* ». (Synthèses des 5 août, 9 et 11 septembre).

## Parité politique

### Vers une réforme du mode de scrutin pour les petites communes

Dans un entretien accordé à **L'Express** et mis en ligne le 11 septembre, **Alain Marleix**, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, se dit favorable au scrutin majoritaire à un tour avec une dose de proportionnelle significative pour l'élection des conseillers territoriaux. « *40 000 élues de plus dans les collectivités de 500 à 3 500 habitants : c'est l'un des objectifs de la réforme qu'expose le secrétaire d'Etat* » souligne l'hebdomadaire. En effet, interrogé sur une éventuelle réforme du mode de scrutin des petites communes, Alain Marleix répond « *nous allons proposer qu'en 2014 les communes comprenant entre 500 et 3 500 habitants adoptent le mode de scrutin proportionnel. Cela permettra d'y appliquer la parité et d'y faire passer le nombre de femmes élues de 70 000 à 110 000* ».

## Droits personnels et sociaux

### Dix mois de prison, dont cinq assortis d'un sursis, pour onze ans de violences

Nous ne signalons qu'exceptionnellement dans cette synthèse les articles quasi quotidiens que consacre la presse quotidienne régionale (PQR) aux affaires de violences faites aux femmes (voir synthèses du 21 mai ou du 22 octobre 2008). L'engagement de la PQR ne se dément pas cette année. La semaine dernière, par exemple, **La Voix du Nord** (édition Dunkerque du 12 septembre) relatait une affaire rendue publique le 8 septembre devant le tribunal correctionnel de la ville : « *le calvaire d'une femme battue tous les jours pendant onze ans* ». Le quotidien régional rappelle que « *les violences conjugales et intrafamiliales sont souvent vécues dans un long, lourd et douloureux silence* » et qu'« *il faut parfois des années de martyr avant que les victimes ne se décident à briser ce silence* ». Le journal, qui a assisté à l'audience, relate le témoignage des années d'enfer vécues par la victime, « *les services sociaux (...) restés englués dans l'immobilisme* », et puis le « *décllic* », le jour où, « *terrorisée* », elle se rend enfin au commissariat pour tout raconter... A raison, « *on est plongé dans l'effroi* » commente **La Voix du Nord**, qui raconte également le témoignage des enfants, victimes eux aussi, et l'accusé qui « *cherche mollement à atténuer les faits* ». « *Dix mois de prison dont cinq assortis d'un sursis mise à l'épreuve ont été requis contre (l'accusé), au casier déjà lourd de condamnations pour des violences et des cambriolages. Délibéré le 20 octobre* » conclut laconiquement le journal.

### Le chanteur Ridan condamné en correctionnelle pour violences envers son ex-amie

Selon **Le Parisien**, « *le tribunal correctionnel de Meaux (Seine-et-Marne) a condamné (le 4 septembre) le chanteur Ridan, qui a remporté une Victoire de la musique en 2005, à 2 500 euros d'amende pour violences envers son ancienne compagne* ». Ridan, de son vrai nom Nadir Kouidri, était poursuivi pour avoir giflé son ancienne compagne dans la nuit du 20 au 21 janvier 2007 alors qu'elle se trouvait au domicile du chanteur. L'artiste, âgé de 34 ans, a reconnu s'être emporté violemment après une dispute avec la jeune femme. **L'Agence France Presse**, qui confirme l'information dans une dépêche datée du 11 septembre, rappelle que la jeune femme « *avait porté plainte pour viol contre lui le 26 janvier 2007 à Paris, ce qui lui avait valu une mise en examen avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire. Il avait obtenu un non-lieu pour ce chef d'inculpation, confirmé en appel* ».

## Manifestations

### Les violences conjugales : le rôle des professionnel-le-s de santé

**Solidarité Femmes Troyes** et le **Conseil de l'ordre des médecins de l'Aube** organisent en partenariat avec le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'association auboise d'aide aux victimes d'infractions et de médiation pénale un colloque sur « *Les violences conjugales : le rôle des professionnel-le-s de santé* », animé par le Professeur Henrion de l'Académie de Médecine et le Docteur Aubrun, médecin légiste, **le mercredi 7 octobre 2009 à 20 h.** à l'Institut de formations en soins infirmiers (IFSI) de Troyes. Au cours de cette soirée seront abordés les points suivants : « *les conséquences de la violence conjugale en termes de santé publique* », « *la rédaction du certificat médical* » et la présentation d'un guide d'informations pour le corps médical.

## Comment valoriser les carrières des femmes en entreprises et dans la recherche publique ?

L'association Femmes et sciences et la Mission pour la place des femmes au CNRS organisent un colloque sur le thème « Carrières des femmes en entreprises et dans la recherche publique. Quelles solutions pour les valoriser », à Paris le **Samedi 10 octobre 2009**. Selon le programme, « *ce colloque questionne la valorisation des carrières des femmes et compare les parcours professionnels des femmes et des hommes, en entreprise ou dans la recherche publique. L'accent est mis sur les conditions d'apparition du "plafond de verre" qui empêche les femmes d'atteindre les postes les plus élevés, et sur les moyens de le mettre en évidence. On fera le point sur les actions qui visent à aider les jeunes femmes scientifiques à la pleine réussite de leur carrière. On introduira des comparaisons au niveau européen, et des mesures concrètes prises dans plusieurs pays seront présentées* ».

[Retrouver le programme sur le site de Femmes et sciences](#)

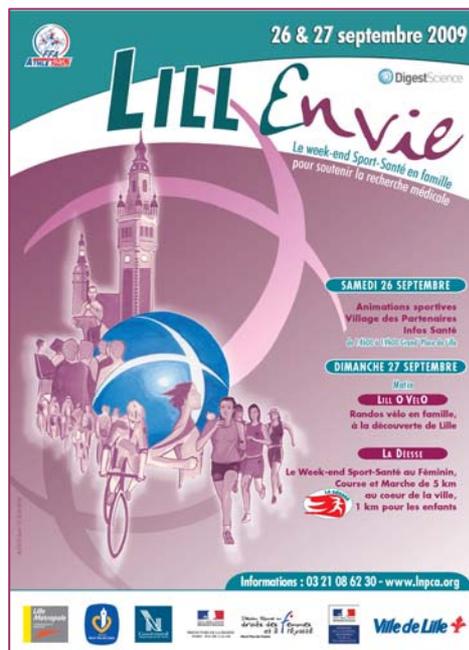


## La prise en charge des auteurs de violences conjugales

La **Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV)** organise des journées d'études sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales sur le thème « articuler loi et pratiques » les **jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2009** à l'Espace Reuilly à Paris.

[Consulter le programme sur le site de la FNACAV](#)

## La course de la déesse à Lille



Comme chaque année la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)** du Nord Pas de Calais participera à la course de la Déesse qui partira à 10 heures 30 de la Grand'Place de Lille le **dimanche 27 septembre 2009**. La course de la Déesse est constituée d'une marche et d'une course de 5 km pour la santé et la solidarité dans le centre de Lille. Comme tous les ans, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, fondatrice et partenaire de cet évènement, « *constitue son équipe et invite toutes les femmes, de tous âges, sportives ou non, à la rejoindre pour le challenge du nombre* ». L'objectif de cette manifestation est d'inciter les femmes à la pratique d'un sport. La course 100 % féminine de la Déesse s'est transformée, au fil des ans, en un week-end sportif entier dans les rues de Lille. Dès le samedi 26 septembre de 14 h. à 19 h. des animations sportives seront organisées dans le village partenaires sur la Grand'Place.

[Retrouver l'information sur le site de la fédération d'athlétisme du Nord Pas de Calais](#)

## Culture, communication

### « Suzanne Une femme remarquable »

A l'occasion de la rentrée le **Théâtre le Lucernaire** à Paris (du 26 août au 18 octobre), puis le **Théâtre de La Verrière** à Lille (du 9 au 12 décembre), présentent un spectacle de **Laurence Février** (Collaboration artistique Brigitte Dujardin), produit par la compagnie théâtrale **Chimène**, « Suzanne Une femme remarquable », « *Un spectacle exigeant qui ose parier sur l'intelligence des spectatrices et s'intéresse à la représentation de la Femme* ». Le dossier de presse de « Suzanne » souligne que « *faire entendre les paroles de Suzanne, c'est proposer une tribune ouverte sur l'irreprésentable : le droit et les femmes. C'est mettre le théâtre au service d'une figure « absente » de la scène. Ici ni provocation, ni sexe, ni meurtre, mais la représentation d'une intellectuelle engagée qui consacre sa vie à travailler et à réfléchir sur le droit – ce qu'elle fait avec hauteur de vue, sagacité et humour...* ». **Le lundi 28 septembre à 19 h.**



une rencontre autour du spectacle sera organisée avec **Reine Prat**, chargée de mission pour l'égalité au ministère de la Culture et de la Communication qui reviendra sur les constats de fortes inégalités entre les femmes et les hommes qui « *structurent l'organisation du secteur culturel, entravent son développement économique et pénalisent son rayonnement artistique* ». **Nilüfer Göle**, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) sera également présente, et la rencontre sera modérée par **Aline Pailler**, journaliste à Radio France et ex-député européenne.

[Pour en savoir plus sur le site du Lucernaire](#)

### Action for women, un concours sur Youtube

Un concours de cinéma ouvert à de jeunes réalisateurs, **Action for women**, sera organisé sur une chaîne dédiée sur le site de **Youtube** du 15 septembre au 1<sup>er</sup> décembre, sur le thème de la violence envers les femmes. Cette opération originale a été mise sur pied par Youtube, le Conseil de l'Europe, la Chambre des députés italiens, les studios Cinecittà et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un jury retiendra les dix meilleurs films, qui seront alors soumis aux votes du public, entre le 18 décembre 2009 et le 15 janvier 2010. Dans le même temps, un sondage est organisé pour tester les connaissances des internautes sur ces problèmes, sur la chaîne Action for women de Youtube. Les résultats du sondage seront publiés en même temps que la proclamation du vainqueur du concours. Un certain nombre de clips institutionnels ou associatifs sont déjà en ligne sur le site.



[Retrouver Action for women sur Youtube](#)

## « Esta dans tous ses états ! »

**Esta Webster** se produira tous les mardis en « *one woman show* » à **La Petite Loge** (75009 Paris) **du mardi 15 septembre au mardi 27 octobre 2009**. Selon la présentation sur le site du théâtre, « *Esta dans tous ses états, vous promet un spectacle à mourir de rire ! Esta se transforme en une myriade de femmes de tout poil dans des situations aussi cocasses que folles. Serials looseuses, femmes de caractères, elles ont toutes une logique bien à elles ! Cette " one woman show " est à la fois une artiste complète et une fine observatrice des situations de la vie de tous les jours, qu'elle met en scène en appuyant là où ça peut faire mal, pour éveiller les esprits sur nos travers et en rire de bon cœur !* ». Très impliquée dans les droits des femmes et pour l'égalité (« La parité expliquée aux enfants », « Maman la contraception et moi », « Chéri je suis présidente ! », etc.) elle a notamment travaillé avec de nombreux partenaires du domaine en particulier les CIDFF de l'Aube, de la Marne, du Périgord et des Ardennes ou la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Champagne Ardenne.

[Retrouver le site d'Esta Webster](#)

## International

### Belgique : Anvers, école sans voile

**Le Soir** des 12 et 13 septembre annonce qu'à Anvers, « *le Conseil de l'enseignement de la Communauté flamande* » et « *le bureau du Conseil de l'enseignement d'Anvers* » ont décidé vendredi d'interdire le port du voile dans l'ensemble de leurs 300 établissements à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le journal indique que pour l'année scolaire en cours un certain nombre d'exceptions et de mesures transitoires sont prévues. Et **Le Soir** d'indiquer que la Ligue arabe européenne (organisation politique fondée en Flandre belge, également active aux Pays-Bas et en France, où elle possède une section depuis 2003) a réagit en estimant que c'était « *une question de temps avant que les premières écoles musulmanes fassent leur apparition à Anvers* ».

**Le Soir** a par ailleurs publié le 11 septembre deux nouvelles contributions au débat sur le port du voile à l'école, deux conceptions totalement différentes se réclamant chacune du « *vivre ensemble* »... Le quotidien s'est demandé si « *les pouvoirs publics doivent légiférer en la matière* » et « *si oui, dans quel sens* » ? **Nadia Fadil**, sociologue et présidente du « Point de soutien aux filles et femmes allochtones » répond la première : elle soulève le problème de l'insertion sociale et évoque le danger d'aboutir à des « *écoles ghettos* ». Pour elle, interdire le foulard à l'école « *comme mesure d'intégration* », est une « *vision laïciste française* », qui au bout du compte « *sélectionne les élèves* ». En revanche, **Dominique Plasman**, secrétaire générale des Femmes prévoyantes socialistes (association sans but lucratif) estime que « *le voile islamique affirme une inégalité fondamentale entre les sexes, puisque l'un a à se cacher, et l'autre non* ». Et Dominique Plasman de se prononcer pour « *un décret interdisant le port de tout signe religieux dans l'enseignement obligatoire* ».

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de la communication et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Service des droits des femmes et de l'égalité. Bureau de la communication  
[sdfe-com@sante.gouv.fr](mailto:sdfe-com@sante.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>